

**N° OJ : 56****Projet d'Arrêté - Conseil du 03/10/2022****Objet : Propreté publique.- Asbl "Tadam".- Subside : 1.400,00 EUR.**

Le Conseil communal,

Considérant que les initiatives pour l'amélioration de la propreté publique et la responsabilisation du public au respect de la propreté publique en général sont nécessaires et aident à donner une image positive à la Ville ;

Considérant que l'ASBL Tadam s'est engagé à organiser une tournée de 2 Saint-Nicolas dans les rues de Laeken, afin de sensibiliser les citoyens à la propreté publique pour laquelle elle demande le soutien de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que la Ville veut soutenir cette initiative par l'octroi d'un subside ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer un subside de 1.400,00 EUR à l'asbl "Tadam" ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Un subside de 1.400,00 EUR à l'article 87605/332/02 du budget ordinaire 2022 est octroyé à l'asbl "Tadam" pour l'organisation d'une tournée de 2 Saint-Nicolas dans les rues de Laeken, afin de sensibiliser les citoyens à la propreté publique.

Annexes :